L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 OCTOBRE 1848.

OPINION DU GENERAL WM. O BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CRÉOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait d'un discours prononcé au Congrès, au mois de janvier 1843, par le général WM. O. BUTLER, candidat démocrate à la Vice-Présidence.

"On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nlle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitans de la Louisiane et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orleans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes ? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique ? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la classe militaire de la Nouvelle-Orléans j'ai tout lieu de croire que le général Jackson, avec les renforcements qui lui passaient, *aurait préféré de livrer bataille sous habitans et créoles d'un homme.*"

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas libre vis-à-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'étrangers venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues ; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui oserait prétendre que ces étrangers fussent tous honnêtes et sincères, qu'ils fussent prêts à courir pour une cause qui leur était indifférente ? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas passés à l'ennemi qu'ils avaient dû vaincre ? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIE RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GENERAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION ? Mais le général Jackson n'était pas seulement guidé par la connaissance des hommes et des choses. On l'avait averti, avant qu'il arrivât à la Louisiane, que ce pays était plein d'ESPIONS et de TRAITRES.

Les troupes de la ville de bataillon d'Orléans furent les premières à manifester des sentiments d'insubordination. Beaucoup de volontaires (Troles et Français) demandèrent la permission de retourner en ville en disant qu'ils avaient droit à cette faveur parce que leurs familles et leurs biens demeuraient à la Nouvelle-Orléans. ET PUIS LE JOYEUX CARNAVAL TOUCHE A SA FIN, ET L'AMOUR DU PLAISIR QUI DISTINGUE LES CREOLES, LA PLUPART SONT D'ORIGINE FRANÇAISE, L'EMPORTAIT SUR LEUR PATRIOTISME. Leur demande n'ayant pas été favorablement accueillie par le général Jackson, beaucoupde volontaires du bataillon d'Orléans) qui étaient en vue aux rideaux, *volèrent au pas de course dans la ville et disparurent*. Mais ils avaient pris leurs armes et leurs munitions. Ils emportèrent avec eux leurs armes et leurs munitions. Mais ils certifièrent que leur avait déjà été accordé, ils étaient réclamer leur décharge et ils assurent seuls, pour le rendre leurs armes, des trophées d'armes accourus d'Etats-Unis.

OPINION DU GENERAL JACKSON SUR LES FRANÇAIS ET LES CREOLES

Quartiers-généraux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,

Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur—

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'humanité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je saisis aussi l'occasion de toute autre occupation que celle de pourvoir à leur défense n'avait pu me distraire, pour vous exprimer mes sentiments. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion je suis de leur patriotisme, de leur amour de l'ordre et de leur attachement aux principes de notre Constitution. Le courage qu'ils ont montré, au moment du peril extraordinaire et la ferme résolution avec laquelle ils ont repoussé les ennemis que le courage de l'ennemi devait tout ne leur ont pas pu, ils ont pu prouver envers nos ennemis et nos hôtes et même envers les étrangers.* La liberté de avec laquelle ces représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins de ces immigrés des combattants, avec tant de humanité relevée et a produit les effets les plus sensibles. *On trouvera difficilement une population qui lui plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

J'invite que les gens ci-gensant sur le champ de bataille et supposant aux progrès de l'ennemi, les soldats gardent la ville et maintiennent le bon ordre. Les ennemis même encourageraient les noirs et leurs frères, si ils ne se portent du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature et les a donnés et qui la brandit et les grands des louisianais bien rendus ici sensibles, ils se sont distingués encore d'avantage, et nous par un sentiment d'humanité et de patriotisme, et en ont donné des vetements et un abri aux hommes qui étaient venus d'un état voisin pour la protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ce pays qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu rameurer à ses devoirs des opinions près, *les mères, les frères et les sœurs et parentes de pareilles femmes seules sont sûrs.*

Je prie, Monsieur, avec plaisir le moment où je serai définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendra ces citoyens à leurs travaux ordinaires. *En reconnaissant brusquement aux dangers de la guerre, vous avez montré dignes des bienfaits de la paix.* Je ferais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vous concitoyens m'ont honoré si récemment. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de leur affection, je la partage, et elle m'observerai le souvenir jusqu'à la mort.

Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remerciements pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployées dans l'exercice des devoirs qui vous étaient confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que requérait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très-obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-General.

OPINION DE M. YANCEY,

Le Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacune de ses actions, M. Cass est une grossière politique.—C'EST UN ABOLITIONISTE DE COEUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD

ASSEMBLEES.

FILLMORE RANGERS.—ATTENTION.

☞ Les Rangers s'assembleront ce soir à 7 heures moins un quart, à leur salle, No. 93, rue St-Charles, afin de s'organiser en procession, pour se rendre au *Mass Meeting* qui doit avoir lieu à l'Arcade de Banks. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du président.

JAMES BEARD, } Secrétaires.
CHAS LEE, }
JAS NATHERS }

HOUGH AND READY CLUB

1re Municipalité—5me District.

☞ Le Club se réunira vendredi prochain, 6 courant, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts, à 7 heures P. M., pour délibérer sur des affaires importantes. Les amis du General ZACHARY TAYLOR sont invités à assister à cette assemblée.

JULES MOLAISON, Secrétaire.

HOUGH AND READY CLUB,

5me District, 1re Municipalité.

☞ Le Club se réunira tous les vendredis, à 8 heures, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts.

JULES MOLAISON, Secrétaire.

3me DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Les whigs de ce District se sont réunis samedi dernier au café de la Demi-Lune et ont organisé un ROUGH & READY CLUB. Un comité a été nommé pour présenter des résolutions et pour choisir un lieu convenable pour les séances du Club, qui auront lieu régulièrement tous les Samedis soirs. MM. PREAUX et NAUTA appelés à haranguer l'assemblée l'ont fait avec le plus grand succès.

3me District—Municipalité No. 3.

CLUB ROUGH AND READY.

Encouragons Pott et Lerec.

☞ Une assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les Jeudis soir, à 7 1/2 heures, à partir de 5 octobre. Les personnes favorables à l'élection du Gen. Z. TAYLOR et de MILLARD FILLMORE, sont invitées à y assister.

J. H. GILLESPIE.
W. SALZMANN, } Secrétaires.
T. A. BOULET.

Aux Habitans.

500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier le sucre, à vendre par

P. H. MONSEAUX,

8 sept 116, rue St Louis, au Marbre Yard.

Imprimé et publié par

MAGNE & WEISSE,

No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 6 OCTOBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRÉSIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRÉSIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

PREMIER DISTRICT.....JACQUES TOUTANT
SECOND DISTRICT.....J. P. BENJAMIN.
TROISIEME DISTRICT.....MANUEL J. GARCIA.
QUATRIEME DISTRICT.....C. ADAMS, Jn.
CINQUIEME DISTRICT.....JOHN MOORE.
SIXIEME DISTRICT.....JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, moi, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.

Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.

MILLARD FILLMORE.

LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE.

L'œuvre du comité central démocratique a enfin paru dans les colonnes du *Courrier*. On dit que c'est une réponse aux sommations, malheureusement trop fondées, que nous avons formulées contre le général WILLIAM O. BUTLER. M. Butler est son propre accusateur. L'outrage sanglant qu'il a fait à la mémoire de nos pères a excité contre lui la juste indignation de tous ceux qui ont encore quelque souci de l'honneur du pays.

Nous reviendrons à loisir sur l'œuvre du comité central. En attendant, nous prions le *Courrier* de maintenir dans ses colonnes le discours du général WILLIAM O. BUTLER. Il fallait de l'audace, et le comité central en a eu.

C'était le seul moyen de sortir d'embarras. Mais une publication faite à la dérobée ne suffit pas. Nous sommons le *Courrier* de stéréotyper l'insultante harangue de M. Butler. Qu'il lui accorde une place d'honneur dans ses colonnes, puisque c'est la meilleure réponse que l'on puisse opposer à nos *calomnieuses interprétations*. Qu'il imprime en capitales ces mots qui résument toute la pensée de M. Butler et que nous retrouvons dans la traduction du *Courrier* :

SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE EUT JURÉ QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT FIDÈLE, PENSE-T-ON QUE LE GÉNÉRAL JACKSON, QUI CONNAISSAIT SI BIEN LE CŒUR HUMAIN ET LE MOBILE DE NOS ACTIONS, EUT PU UN SEUL MOMENT AJOUTER FOI A UNE PAREILLE ASSERTION ?

Nous espérons que le journal du soir se rendra à notre désir, puisque c'est la meilleure des réponses qu'il puisse opposer à nos calomnies. Nous serions même heureux qu'il conservât les innocents commentaires dont il semble accompagner le discours de M. Butler. Cela fera un excellent effet.

On nous accuse d'avoir *supprimé* certains passages du discours. Eh bien ! nous faisons la partie belle à ceux qui acceptent si humblement les injures de M. Butler. Qu'ils publient ces passages, que nous n'avons pas reproduits parce que nous les avons jugés inutiles.

Si le discours du général WILLIAM O. BUTLER disparaît demain des colonnes du *Courrier*, nous croirons que ce journal en redoute l'effet.

CONTRASTES.

On lit dans le *Courrier de la Louisiane* de vendredi 29 septembre 1848 :

"Le Journal Filmorite (*l'Abeille*) aurait-il oublié, par hasard, que la Législature qui siégeait alors (en 1814-15) *allait passer une résolution pour livrer l'Etat aux Anglais, et que d'abord le plus patriotique, le plus amour de l'ordre et de la loi, prit le moment aux principes de notre Constitution. Le vainqueur qui alors mais, au nom de l'un, prit extraordinaire et la magnanime attitude laquelle il mit en cela les droits publics, le courage de l'ennemi devait tuer ses ? Ce sont pas ? Ce ne sont d'autres ? Ce ne sont pas ? Ce ne sont d'autres ? Ce ne sont pas ? Ce ne sont d'autres ?* tion que l'ennemi avait, sous les premiers revers non seulement les hosses et même envers les ennemis. La liberté de avec laquelle ces représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins de ces immigrés des combattants, avec tant de humanité relevée et a produit les effets les plus sensibles. *On trouvera difficilement une population qui lui plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

J'invite que les gens ci-gensant sur le champ de bataille et supposant aux progrès de l'ennemi, les soldats gardent la ville et maintiennent le bon ordre. Les ennemis même encourageraient les noirs et leurs frères, si ils ne se portent du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature et les a donnés et qui la brandit et les grands des louisianais bien rendus ici sensibles, ils se sont distingués encore d'avantage, et nous par un sentiment d'humanité et de patriotisme, et en ont donné des vetements et un abri aux hommes qui étaient venus d'un état voisin pour la protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianaises l'expression de notre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ce pays qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les circonstances qui ont marqué cette importante campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu ramener à ses devoirs des opinions près, *les mères, les frères et les sœurs et parentes de pareilles femmes seules sont sûrs.*

Je prie, Monsieur, avec plaisir le moment où je serai définitif de l'ennemi vous permettra de reprendre l'exercice de votre charge et rendra ces citoyens à leurs travaux ordinaires. *En reconnaissant brusquement aux dangers de la guerre, vous avez montré dignes des bienfaits de la paix.* Je ferais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vos concitoyens m'ont honoré si récemment. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de leur affection, je la partage, et elle m'observerai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remerciements pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployées dans l'exercice des devoirs qui vous étaient confiés, ainsi que pour la promptitude avec laquelle vous avez exécuté tout ce que requérait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Votre très-obéissant serviteur,

ANDREW JACKSON,

Major-General.

OPINION DE M. YANCEY,

Le Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soutiendrai pas Lewis Cass. Que chacune de ses actions, M. Cass est une grossière politique.—C'EST UN ABOLITIONISTE DE COEUR, UN FAUX FRERE POUR LE SUD

ASSEMBLEES.

FILLMORE RANGERS.—ATTENTION.

☞ Les Rangers s'assembleront ce soir à 7 heures moins un quart, à leur salle, No. 93, rue St-Charles, afin de s'organiser en procession, pour se rendre au *Mass Meeting* qui doit avoir lieu à l'Arcade de Banks. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du président.

JAMES BEARD, } Secrétaires.
CHAS LEE, }
JAS NATHERS }

HOUGH AND READY CLUB

1re Municipalité—5me District.

☞ Le Club se réunira vendredi prochain, 6 courant, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts, à 7 heures P. M., pour délibérer sur des affaires importantes. Les amis du General ZACHARY TAYLOR sont invités à assister à cette assemblée.

JULES MOLAISON, Secrétaire.

HOUGH AND READY CLUB,

5me District, 1re Municipalité.

☞ Le Club se réunira tous les vendredis, à 8 heures, au café du Globe, encoignure Ste-Anne et Remparts.

JULES MOLAISON, Secrétaire.

3me DISTRICT, 1RE MUNICIPALITÉ.

Les whigs de ce District se sont réunis samedi dernier au café de la Demi-Lune et ont organisé un ROUGH & READY CLUB. Un comité a été nommé pour présenter des résolutions et pour choisir un lieu convenable pour les séances du Club, qui auront lieu régulièrement tous les Samedis soirs. MM. PREAUX et NAUTA appelés à haranguer l'assemblée l'ont fait avec le plus grand succès.

3me District—Municipalité No. 3.

CLUB ROUGH AND READY.

Encouragons Pott et Lerec.

☞ Une assemblée régulière de ce Club aura lieu tous les Jeudis soir, à 7 1/2 heures, à partir de 5 octobre. Les personnes favorables à l'élection du Gen. Z. TAYLOR et de MILLARD FILLMORE, sont invitées à y assister.

J. H. GILLESPIE.
W. SALZMANN, } Secrétaires.
T. A. BOULET.

Aux Habitans.

500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier le sucre, à vendre par

P. H. MONSEAUX,

8 sept 116, rue St Louis, au Marbre Yard.

GEORGIE.

Des dépêches télégraphiques reçues de la Georgie donnent les retours de trente-un comtés pour les membres du Congrès. Ces 31 comtés forment au tiers de l'Etat. Il existe quelques erreurs dans les chiffres mais elles sont sans importance. Les whigs ont jusqu'ici une majorité de 1,540 voix et un gain de 832 voix en prenant pour terme de comparaison le résultat de la dernière élection présidentielle. On se souvient peut-être que M. Polk a triomphé dans la Georgie à une majorité de 2,039 voix. Si la majorité que nous avons obtenue jusqu'ici se maintient dans la même proportion pour le reste de l'Etat, nous aurons dans tous les comités réunis une majorité absolue de 457 voix. L'avenir s'annonce bien.

Dans le premier district congressionnel THOMAS BUTLER KING sera indubitablement élu. Ce district est foncièrement whig. Dans le second district nous avons l'espoir de gagner un membre ; la majorité de Polk n'y a été il y a quatre ans que de 270 voix. Le gain whig dans ces comtés de ce district est de 158 voix. Le troisième district a élu DAWES, whig, à une majorité de 438 voix. Dans le quatrième district, HARALSON, locofoco, sera probablement réélu. Le cinquième et le sixième district sont infectés au locofoisme. Le septième district donnera à STEPHENS, whig, une immense majorité. TOOMBS, whig, est réélu dans le huitième district, à une majorité d'au moins mille voix. Sur les huit membres qui composent la délégation, il y aura certainement quatre whigs et selon toute probabilité cinq.

Chronique Locale.

NOUVEAU SUCRE — PREMIER ARRIVAGE. — Le steamer *Uncle Sam*, de Bayou Sara, arrivé hier matin en ville, avait à bord cinq boucauts de sucre de la nouvelle récolte. Ce produit précoce a été fait sur l'habitation du Dr A. Ferrier, de la Pointe Coupée, et est consigné à M. Gérard & Ferrier. Nous avons examiné un échantillon de cet envoi, qui, à notre avis, est d'assez bonne qualité. Le grain est beau et la couleur satisfaisante, quoique conservant l'apparence verdâtre que l'on trouve presque toujours dans les sucres nouveaux. Deux ou trois acheteurs ont fait des offres qui ont été refusées. Le Docteur a commencé à rouler le 25 septembre, et a déjà fait 26 boucauts. Nous avons oublié de dire que ce nouveau sucre provenait de souches.

ACCIDENT. — Mercredi dernier, un individu nommé Donnel, ayant tenté de sauter dans le char au moment où le train à vapeur partait de Carrollton, manqua son bat et tomba sur le rail. La machine n'ayant pu être arrêtée, passa sur ses jambes et brisa son corps de telle façon, que l'on conserve peu d'espoir de le sauver. Le malheureux a été transporté à l'hôpital de Charité.

CONDUITE DÉSORDONNÉE.—Rose et Brigs, personnes de couleur, occupant une chambre à l'encoignure des rues Bienville et Dauphine, ont été arrêtées hier et conduites en prison pour avoir tenu une conduite désordonnée, et outragé la décence publique.

RECORDER GEXOIS.—Vol.—John L. Donton, capitaine du brick *Leopold O'Donnel*, a fait un affidavit devant petite Cour, déclarant qu'une montre en or qu'on lui avait confiée, a disparu de sa malle. Il accuse un individu, nommé Jumitero Delabra, qui a été arrêté, et sera examinée plus tard.

ASSAUT ET BATTERIE.—John Glynne a été arrêté hier pour avoir assailli et donné des coups de toisets à Etienne Dupart, b. c. 1.

—Geo. Remetick a aussi été arrêté pour un délit semblable sur René Lehman. Tous deux ont fourni caution garantissant leur comparution lors de l'appel de leur affaire.

—Eugène Dayly a été envoyé devant la Cour de 1er District pour être traité de force dans la chambre de Mary Ann Morgan, et l'avoir cruellement battue.

ENVOYÉ EN PRISON.—Charles Habac, condamné à $10 d'amende pour avoir tenté d'empêcher des officiers de police de s'acquitter de leurs devoirs, a été envoyé pour 15 jours en prison faute de payement.

—Emma Empson, accusée d'avoir battu et grossièrement insulté Julia Ann Richardson, a été envoyée devant la Cour de 1er District.

VOL D'UNE MONTRE.—Augusto B. Richard a fait un affidavit devant cette Cour par lequel il accuse Mary Teatus de lui avoir volé, pendant qu'il était chez elle, une montre et une chaîne en or. Il déclare en outre que la montre a été donné la montre à Mme Elisabeth Watson pour soulder une dette. Un warrants a été lancé pour la faire arrêter.

ARRAYÉ.—G. Foregano et C. Canon ont été arrêtés hier, dans la première Municipalité, pour avoir insulté B. Delery. Le premier aurait envoyé un cartel au plaignant à dé fourmir caution, et C. Canon se trouvant porteur d'un pistolet chargé, a été condamné à payer une amende de $20 ; sur son refus de se soumettre à cette punition sommaire, il a été envoyé en prison pour 15 jours.

RECORDER GOLDING.—MANIÈRE D'APPRENDRE UN NOM.—Un jeune homme, âgé d'environ 15 ans, nommé Gaven, comparaît devant le recorder Golding, accusé d'avoir assailli A. Marrion, et de plus renforts non enregistrés ont reçu du placement. Il a été démontré à la Cour que Gaven avait payé une piastre au Sr Marrion, s'être déjà honoraire sur une situation que celui-ci avait lui procurer. Le plaignant, s'excusant, et le maître du bureau de placement s'opposant même à ce que Gaven s'en-it dans le magasin pour attendre sa chance, l'irritation s'emparant du pauvre jeune homme, il alla trouver Marrion afin de lui demander son nom ; celui-ci refusant de satisfaire à cette demande raisonnable, Gaven n'a rien trouvé de mieux que de s'emparer de l'enseigne du bureau de placement et de la porter à quelque littérateur plus distingué que lui, qui put lire ce qu'il y avait d'écrit sur la plaque. Le recorder a acquitté le pauvre illétré.

ARRÊTÉ.—Patrick alias Pearson a été arrêté à la requête de Wm. Burns, qui l'accuse d'avoir volé un valant $125. Brownly, accusé de complicité dans ce vol, a aussi été arrêté.

RECORDER SEUZENEAU.—ASSAUT.—Mme Allwright, accusée d'avoir assailli Mme Sarah Skoffington, a été envoyée devant la Cour de 1er District.

—Felix Renaud, accusé d'avoir assailli et battu Joseph Aguilla, f. c. l., a fourni caution garantissant qu'il ne commettra plus le même délit.

GUADELOUPE.

On nous communique la lettre suivante :

POINTE À PITRE, 27 août 1848.

Les élections à l'Assemblée Nationale viennent d'avoir lieu. Dans toutes les communes de la Guadeloupe, des faits de la plus grande gravité se sont passé. Rien n'a été moins libre que la liberté des votes, quelque'en dira peut-être le journal officiel de la Guadeloupe. Des hommes appointés par les sectateurs de Schœlcher et de Perrinon se trouvaient à toutes les issues des rues, les grands chemins et même jusque dans la salle du vote, forçant de malheureux noirs à prendre les bulletins qui portaient les noms de leurs candidats, en leur faisant accroire que si d'autres étaient nommés à leur place, ce serait pour les remettre immédiatement en esclavage. Des malheureux, nouveaux affranchis qui, par affection et par dévoûment pour leur ancien maître, votaient pour eux, c'est-à-dire, dans leur sens, se sont vus frappés, foulés au pied, leur linge déchiré, et de plus leurs bulletins ont été mis dans mes mains afin de les empêcher d'user de leur droit d'électeur. Dans presque toutes les communes, les noirs étaient armés de couteaux et de bâtons, et menaçaient à chaque instant d'en faire usage, si jamais ils ne disaient le cri de : *Mort aux Blancs !* a été proféré, et c'est presque un miracle qu'on a pu éviter une collision.

A Marie Galante, les faits sont plus graves encore, une scène commune de toute l'île a pu avoir, c'est celle du Grand Bourg. Dans toutes les autres, l'on a été forcé de faire marcher la troupe, l'on y a obtenu un peu de calme, mais n'on de l'ordre. La commune de l'Anse Bertrand, à la Grande Terre, n'a pu elle aussi voter, par suite de désordres.

Je pense que les élections seront annulées par l'Assemblée Nationale, comme entachées de fraude et de violence. Plusieurs protestations ont été faites et déposées entre les mains de l'autorité compétente. D'autres suivront.

Dans nos élections, nous avons eu la douleur de voir un blanc, M. Charles Dain, un enfant du pays, se mêler à tout ce qu'il y avait de plus dégoûtant dans la lie du peuple, donner des poignées de main aux noirs afin de intimiter son ambition, et se faire nommer par les hommes de couleur et les noirs qu'ils dirigent. En trempant ces lèvres, la honte est dans mon cœur, le rouge me monte au visage. Mais il est bien que l'on sache quelle honte honte qui est trigué l'honneur de nous représenter. Prêter la connaissance du citoyen Dain lui faire supporter cette spontanée qui, sans doute ne sera pas la dernière.

En résumé, voici l'état du pays. Point de sécurité pour les habitans, violation de chaque jour de la propriété territoriale par les nouveaux affranchis, le vol à l'ordre du jour, impunité pour les noirs qui les commettent, par suite de la faiblesse, pour ne pas dire lâcheté de l'administration supérieure, peur d'argent même pour de simples brouses de la vie, la confiance nulle part, et pour comble, bientôt l'horrible fléau viendra nous visiter. Telle est la véritable situation du pays. Et dire que cela est l'œuvre de Schœlcher et du sanitié qu'il dirige, et dans lequel est compris notre commissaire général, le citoyen Ustine, qui croit pouvoir gouverner les nègres en les appelant, *mes amis, mes chers amis, mes enfants* ; ainsi qu'il appelait, mais *dans*, les deux ou trois clercs de son étude ; cela est vraiment incroyable. Mais gouverner et conduire une étude sont choses bien différentes.

Dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, nous avons eu un coup de vent qui a fait le plus grand mal dans les communes du Nord ; le Canal, Port Louis, l'Anse Bertrand et le Moule, ont été horriblement maltraités, la majeure partie des habitations ont plus souffert que lors de l'évènement du 8 février 1843, et cependant, malgré ces grandes pertes, elles ne sont rien en comparaison de celles que nous fait éprouver l'homme qui nous gouverne ; et qui est admirablement bien secondé par son procureur général M. Bayle-Mouillard.

Tout, enfin tout, jusqu'à nos milisiers ayant servi au moins seyt ans pourront être admis jusqu'à l'âge de trente-cinq ans au plus.

Les citoyens ayant accompli l'âge de vingt ans avant le 1er janvier 1848, devront de plus, justifier avoir satisfait à la loi du recrutement.

SIÈRE-INFÉRIEURE.—On lit dans le *Courrier du Havre* :

"Le paquebot à vapeur transatlantique *United States*, sorti de notre port, à la marée, à destination de New-York, emporte 90 passagers et son plein chargement en marchandises d'exportation.

"Ce fret de sortie est évalué à 130,000 francs. Les frais de voyage, aller et retour, étant calculés à 100,000 francs environ, on voit quels profits peuvent être retirés de ces sortes d'entreprises, et en même temps quelles sommes de capitaux elles mettent en mouvement.

"Comme à son premier voyage, l'*United States*, favorisé par un beau temps, qui sorti de nos jetées en soulant de ses canons la foule immense de curieux qui l'accompagnaient de leurs vœux de bon voyage.

"Devant le paquebot à vapeur marchait, sous toutes ses voiles, le paquebot le *Havrais*, allant à New-York, et dont le point était couvert de passagers émigrans.

"On n'assiste pas à plus magnifique spectacle, lorsque le moment sera venu, ayant l'autorité nécessaire pour faire paraître ces pièces en cour, je ne vois pour le moment aucune nécessité de continuer immédiatement ce contrat ; l'inopportunité de toute action immédiate de cette sorte, jointe à la réflexion que votre honorable corps n'est pas seulement le protecteur du domaine public, mais encore le protecteur des droits privés de la plus humble des citoyens en particulier peuvent faire naître un doute quant à la convenance et à la justice qu'il y a à chasser des propriétés, tout ce que les héritiers de Villars Dubreuil de leurs droits, si tant est qu'ils en aient, et en outre le réflexion que les tribunaux pétroniens ne prononcent, en cour des ces documents qu'ils auient en la possession de la Première Municipalité, de M Bernard Marigny en tant que autre individu, l'ensemble, il paraît, a la reconsidérer cette affaire. Une affaire d'une si grande importance ne peut certainement souffrir du court délai que cette reconsidération pourra occasionner.

Je suis respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Après débats, M. Fabre fait la motion que ce message soit adopté tant seulement jusqu'à ce soir, et ajourné, de même le résultat suivant : MM. Dupré, Gourdain, Lanata, Lilly et McNeil, 5 votent dans la négative ; et MM. Bisogno, Barbès, Barthe, Fabre, Hagan, Sult et Wiltz, 7 votent dans l'affirmative.

Le secrétaire donne lecture du message suivant, transmis par le Maire :

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

2 octobre 1848.

A M. le Président et à MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—La Première Municipalité ayant dans ce moment dans ses divers dépôts, une grande quantité de pierres propres au pavage dont l'employée n'est pas déterminé, je prends la liberté de vous recommander de les utiliser en pavant la rue St-Pierre en toute autre rue qu'il plaira au Conseil de désigner, sous la surveillance du Voyer.

Je vois d'opinion qu'en se servant des matériaux qui trouvent sous dans ce dépôt, en pavant une ou deux rues comme je l'ai indiqué plus haut, l'on pourrait se dispensé de passer un contrat dispendieux et la Municipalité se trouverait bénéficier d'autant.

Je saisis cette occasion pour appeler votre attention sur le pavage à faire entre le Bar de l'Hôtel de Ville.—Pavage compris entre les rues St-Pierre et Ste-Anne devient chaque jour de plus en plus mauvais, plus longueur l'on laisse fonctionner ce pavage en boue et plus difficile sera-t-il aux voitures de nettoyer circuler et transporter les marchandises les matériaux. L'expérience a prouvé que ce sable du pavage dure moins longtemps que tout autre et une fois détériorés peut difficilement être réparé. Il est donc convenable que votre honorable corps s'occupe de ce sujet.

Dans plusieurs circonstances j'ai recommandé le pavage en blocs de granit de Proqt Levee et, et fait démontrer tous les avantages qui devaient résulter d'une semblable amélioration. Je suis tellement pénétré de l'urgence de l'utilité de cette mesure, que je consacrerais ma vie de prendre des arrangements avec les personnes qui doivent faire cet ouvrage, pour qu'il le commence aussitôt que possible, ou de vous en contrat pour payer intérêt sur les sommes que vous aurez à dépenser, tandis que l'ouvrage s'exécuterait graduellement et sans de grandes dépenses pour la Municipalité.

J'appellerai également votre attention sur la convenance d'ordonner la démolition de la bâtisse en bois qui se trouve auprès du débarquadère de ferry.

Le temps que l'on avait accordé au propriétaire de se servir de cette bâtisse étant expiré, il est convenable qu'elle soit démolie.

Ci-joint j'ai l'honneur de vous remettre copie de la pétition de Madame Vve Castaverde, adressée à la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans pour l'ouverture de l'Esplanade. Elle abandonne sa propriété pour le prix fixé par les assesseurs.

Je vous transmets une proposition cachetée pour le pavage et deux pour la fourniture des coquilles.

Je suis respectueusement

Votre obéissant serviteur.

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Lanata, le premier, second et troisième paragraphes sont référés au comité des améliorations.

M. Lanata demande que le quatrième paragraphe soit référé à un comité spécial avec instruction de rapporter cette demande adoptée. Le Président nomme de ce comité :

MM. Lanata, Bisogno et Wiltz.

A la demande de M. Barthe, le cinquième paragraphe et la pétition de M. Castaverde sont déposés sur le bureau sujets à l'appel du Conseil.

Le Conseil s'occupe des propositions cachetées pour la fourniture des coquilles.

M. Joe. Jenkins offre de les fournir à raison de 25 c. par baril.

M. P. Vidichi offre de les fournir à raison de 22 c. par baril.

Sur motion de M. Lanata, le Conseil adopte la résolution suivante :

Résolu que le Conseil accepte l'offre de M. P. Vidichi, de leur fournir vingt mille barils de coquilles à raison de 22c le baril, payable comptant sauf-fois que mille barils auront été livrés au lieu désigné par le voyer.

Sur motion, le Conseil s'occupe des propositions cachetées pour paver les rues en face de l'Hôtel-de-Ville.

M. Bisogno offre de les paver à raison de $4 60 le yards carrés pour des coupeaux en 20 pouces et trois ans.

M. Hands Orleans offre de les paver à raison de $3 75 le yards carrés pour des coupeaux en 20 pouces et trois ans.

M. Hands Orleans offre de les paver à raison de $3 75 le yards carrés pour des coupeaux en 20 pouces et trois ans. Il fournira les carbonnes pour les bordures à raison de 6 cents et en place le pied carré.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil accepte l'offre de M. Hands Orleans.

Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un, décharge MM. J. De Wint et S. Gamel, le premier comptable et le second comptable, de leurs comptes, le payement des billets à échoir les 1er octobre, novembre et décembre 1848 et le 1er janvier 1849. Ces billets ayant été donnés pour le marché Tivoli, pourvu que M. De Wint remboursera à la Municipalité ce qu'il a touché comme fermier de bâtiments depuis le 1er janvier jusqu'à 7 septembre.

Votre comité pense qu'il est de son devoir de vous présenter que d'après les informations qu'il a de voyer, chargé d'exécuter une proposition de la Compagnie des ordonnances de toute ville faites dans les lieux de 7me district, que ce travail s'élèvera à la somme de $1,500 ; il pense que le mieux serait de faire le mode de paiement ou de surpriser son exécution temporairement, attendu que les ressources de la Municipalité sont très limitées.

Néanmoins, le comité soumet à l'inspection du Conseil, les états suivants des recettes et dépenses du 1er juillet au 30 septembre 1848.

Le tout vous est respectueusement soumis par

S. D. MCNEIL, Chairman.

A. LAZAR.

Balance des recettes et dépenses, du 1er juillet au 30 septembre 1848.

Dépenses.

Billets à payer,	$[illegible] 63
Intérêts,	[illegible]
Entretien du Port,	3,166 20
Pavage,	7,145 20
Appointements,	1,979 97
Employés de la voierie,	1,436 51
Redressement et ouverture des rues,	[illegible]
Extrémes des propriétés,	6,380 [illegible]